



refondation

Le dossier complet

Rythmes: les discussions continuent...

Vincent Peillon en parle comme « l'engagement de sa vie », les enseignants comme « des bouleversements dans leur vie ». Dans les salles des maîtres, le sujet ne cesse de revenir au centre des conversations : à quoi ressemblera leur vie l'année prochaine, leur vie d'enseignant mais aussi leur vie personnelle?

Depuis la création du SNUipp-FSU, la question des rythmes scolaires a toujours occupé une place importante dans nos réflexions. Pour nous, elle s'inscrit aussi dans une réflexion plus large autour du bien être des enfants à l'école et des conditions de travail des enseignants. Les réformes subies ces dernières années ont marqué un recul important. La suppression du samedi matin, des deux heures d'enseignement, les programmes 2008, les évaluations nationales de plus en plus lourdes, l'introduction de l'aide personnalisée, le démantèlement des RASED ont déstabilisé notre métier. Ces mesures ne constituent pas une réponse pertinente à l'exigence de lutte contre les inégalités scolaires si prégnantes dans notre système éducatif.

La révision des rythmes scolaires est un sujet particulièrement sensible, qui peut être très clivant, y compris dans les salles des maîtres, tant les parties concernées sont nombreuses et les enjeux divers. Il ne s'agit pas de trancher cette question seulement en termes quantitatifs mais bien de prendre conscience que les enjeux sont complexes, souvent en tension mais pas incompatibles. Le SNUipp-FSU défend un projet global pour l'école et pour la société, prenant en compte le point de vue de l'enfant, des enseignants et des partenaires éducatifs.

Pour le SNUipp-FSU, il faut prendre en considération ce que les enseignants ont signalé comme prioritaire : la réduction du temps de travail à 23h en classe entière et 3 heures pour la concertation et le travail en

équipe. Il faut déconnecter le temps « élèves » du temps « enseignants », c'est à dire distinguer le temps de travail du temps de service et du temps d'enseignement. La reprise par le Ministre de l'idée du SNUipp-FSU « Plus de maîtres que de classes » doit être un levier important de la réforme des rythmes scolaires. Le SNUipp-FSU porte l'objectif d'aller vers 18h+3h pour tous les enseignants du premier degré (par étapes).

D'une manière générale, pour le SNUipp-FSU, cette réforme doit être synonyme d'amélioration des conditions d'exercice du métier. Elle doit prendre en compte la qualité de vie personnelle des enseignants du primaire et se traduire par une reconnaissance financière de leur engagement professionnel.

La parole des enseignants!

Quelles sont vos priorités pour transformer l'école primaire ? Ce sont près de 24 000 enseignants des écoles qui ont répondu à l'enquête sur la refondation de l'école, enquête lancée par le SNUipp-FSU.

Dans un contexte où l'école est au cœur du débat public, il s'agit de la première (et seule) consultation à grande échelle organisée à ce jour pour recueillir l'avis et la parole des enseignants.

Et son premier enseignement, très éloigné d'un supposé conservatisme, est que l'idée même de réformer l'école est plébiscitée par 89% des enseignants des écoles. Pour autant, leur priorité n'est pas dans une simple modification des rythmes scolaires. La réussite des élèves se joue avant tout pour eux dans ses dimensions pédagogiques et dans l'amélioration des conditions d'exercice du métier. 61% d'entre eux souhaitent que cette réforme se concentre sur les aspects qui fonctionnent le moins bien actuellement. La baisse du nombre d'élèves par classe est ainsi jugée comme la mesure la plus prioritaire à engager (81%), devant la refondation de la formation des enseignants (75%), le développement du travail en petits

groupes avec plus de maîtres que de classes (73%) et l'attribution de plus de moyens aux écoles qui concentrent la difficulté scolaire (70%).

Les enseignants sont par ailleurs presque unanimes à déplorer de mauvaises conditions de travail, qui se sont encore dégradées ces dernières années (à 96%). Ils dénoncent également un manque de ressources nécessaires pour assurer la réussite des élèves. Et pourtant, malgré un métier qu'ils jugent fatiguant à 98%, demandant une forte implication personnelle (99%), ceux-ci le trouvent encore passionnant pour 92% d'entre eux!

L'envie d'agir, de changer l'école, de tenirla promesse démocratique de faire réussir tous les élèves sont là et bien là. L'enquête du SNUipp-FSU donne des indications précises, précieuses, sur les leviers à actionner pour que la refondation de l'école,

la « priorité au primaire » prennent corps. Le ministre de l'Éducation nationale serait bien avisé d'en tenir compte au moment où



s'élabore la future loi d'orientation. Car si notre profession dit oui à la réforme, c'est dans l'intérêt partagé des élèves et des enseignants. Des enseignants dont la voix doit être entendue.

Scolarisation des 2 ans

Mardi 4 décembre, le ministère de l'Éducation nationale a présenté au SNUipp-FSU un projet de circulaire sur la scolarisation des tout-petits.



Le dispositif est présenté comme un projet particulier au sein des écoles maternelles et inscrit dans le projet d'école. Pour aider à sa mise en œuvre, un cahier des charges national précisant les conditions adaptées aux besoins particulier de ces jeunes enfants devrait être finalisé. Pour le SNUipp-FSU, cette disposition doit se traduire par un engagement fort et concret du ministère en

terme d'effectifs réduits (pas plus de 15), de temps institutionnellement reconnu pour mettre en œuvre le projet de scolarisation et par une formation spécifique aux besoins particuliers que requièrent cette tranche d'âge. Cette scolarisation précoce ne sera réussie que sous certaines conditions. S'il s'agit seulement de faire du chiffre (passer de 13 % à 30 %), on ne rendra service ni aux élèves, ni aux enseignants.

Sur les modalités d'accueil

L'affectation des postes devrait se faire prioritairement en éducation prioritaire et dans les secteurs ruraux isolés. Si les modalités d'accueil ont été évoquées (présence des ATSEM à temps plein, conditions matérielles et rythmes adaptés), le SNUipp-FSU a demandé que les DASEN engagent des discussions avec les collectivités locales lors de la carte scolaire afin de construire les conditions d'une scolarisation adaptée. Il est important aussi que soient facilitées des entrées progressives, voire des aménagements de la journée de l'élève. Ces enfants, qu'ils soient scolarisés sur la totalité du temps, de manière partielle ou en milieu d'année doivent être comptabilisés dans les prévisions d'effectifs pour la gestion de la carte scolaire. C'est ce que semble avoir retenu le ministère. Des collaborations avec des professionnels de la petite enfance dans le cadre d'un projet co-élaboré enseignants-commune doivent être rendues possibles.

Sur le rôle des parents

Le ministère souhaite impliquer les parents et permettre des horaires de rentrée et de sortie assouplis pour les élèves le matin et l'après midi. Pour le SNUipp-FSU, une attention particulière doit être portée à la relation aux parents, dès le moment sensible de séparation, voire même en amont. Il s'agit de tisser les premiers liens de confiance à l'occasion de cette première expérience en milieu scolaire. Tout cela ne s'improvise pas. Le ministère doit s'engager pour aider les enseignants à développer des relations fructueuses notamment en termes de formation et d'accompagnement.

Sur le partenariat

Le ministère incite à favoriser un partenariat entre l'EN, les collectivités locales et les autres services ayant en charge la petite enfance. Cela pourrait se faire au sein d'une instance locale. Pour le SNUipp-FSU, il est alors indispensable que les enseignants y soient représentés.

Pilotage

Le ministère donne des engagements sur les moyens nécessaires qui seront mis en place pour le développement de ces projets. Des formations des IEN maternelles sont programmées. Il ne faudra pas oublier les CPC et les enseignants des écoles. Une formation continue dédiée doit voir le jour. Le SNUipp demande que l'implantation de ces postes apparaisse au mouvement départemental pour être connue de tous. Il a aussi demandé que soient apportées des pistes sérieuses en termes de contenus et de formes pédagogiques propres à ces jeunes enfants. Nous avons proposé que soit mis à la disposition des équipes enseignantes un nouveau document d'accompagnement à la scolarisation des moins de trois ans pour la rentrée 2013 en s'appuyant sur les recherches et productions existantes. Un outil en direction des collectivités locales a également été demandé pour cadrer ce dispositif.

Rythmes: Première clarification mais...

Les syndicats étaient réunis, le 5 décembre, sur le dossier des rythmes scolaires. Une première clarification mais des questions lourdes qui restent à négocier, notamment sur les obligations de service des enseignants et leur revalorisation.

La procédure de passage à 9 demi-journées

L'organisation de la semaine sera fixée par le DASEN sur proposition du conseil d'école ou de la commune. Les communes devront faire savoir, pour le 1er février, si elles appliquent la semaine de quatre jours et demi dans le primaire à la rentrée 2013, ou si elles attendront un an de plus comme leur en a donné la possibilité F. Hollande. Elles proposeront leur projet éducatif au DASEN qui arbitrera. Un même département pourra donc avoir des écoles à 4 jours et d'autres à 4,5 jours.

L'organisation du temps élève

Les 24 heures hebdomadaires sont maintenues (max 5h30 par journée ou 3h30 par demi-journée). L'aide personnalisée, quant à elle, est remplacée par un temps d'activités pédagogiques complémentaires, inscrit au service des enseignants et organisé en « groupes restreints ». Point noir, son volume horaire n'est à ce jour pas encore défini. Ce temps propose une nouvelle logique car son



contenu apparait ouvert (aide au travail personnel, aide aux élèves en difficulté, activités liées au projet d'école...). De plus, son organisation serait laissée à l'initiative des équipes. Liberté et confiance professionnelle sont indispensables, le caporalisme est à bannir. C'est un signe concret du changement qui est attendu dans les écoles. Le SNUipp-FSU prend acte de la fin de l'aide personnalisée dans sa forme actuelle, une demande d'ailleurs clairement exprimée dans la consultation qu'il a organisé auprès des enseignants des écoles. Il a demandé au ministère que cela soit acté pour toutes les écoles, quelque soit l'organisation de la semaine choisie. Il ne peut en effet y avoir des écoles à "deux vitesses pédagogiques".

Des questions lourdes restent à négocier

- ⇒ Quel sera le nombre d'élèves d'un « groupe restreint » ? Voilà une question qui ne saurait être réglée que par un cadre national.
- ⇒ Quel sera le volume horaire de ce temps pédagogique complémentaire ? Là aussi, un cadrage clair, national, s'avère indispensable. Pas question en effet, que les enseignants aient à négocier localement ce temps de service avec les collectivités locales. La situation actuelle des 108h (et le manque de temps pour le travail en équipe ou les rencontres avec les parents) ne peut rester en l'état.
- ⇒ Et aussi : Quid d' une éventuelle indemnité et de son montant pour une demi-journée supplémentaire de présence sur le lieu de travail?

Sur tous ces sujets, le SNUipp-FSU a demandé que les discussions se poursuivent, l'organisation du temps élève et celle du temps enseignant allant de pair. Pour apprécier la décision de rester à quatre jours ou de passer à quatre jours et demi, les enseignants doivent obligatoirement être éclairés sur le cadrage national et précis de leur temps de service et sur la question des rémunérations. La réforme ne pourra s'apprécier qu'avec tous ces éléments. Un nouveau tour de discussions est programmé fin décembre.

Rythmes : chronologie des événements

Dés le lendemain de l'élection de F. Hollande, son ministre de l'EN confirme que la révision des rythmes scolaires annoncée pour la rentrée 2013 donnera lieu à concertation avec la communauté éducative. Le SNUipp-FSU demande alors un calendrier et des débats où les enseignants auront toute leur place. C'est parce que cela ne s'est pas fait que le SNUipp-FSU leur a proposé une enquête : Refondation de l'école primaire : prenez la parole ! à laquelle prés de 24 000 enseignants ont répondu (voir quelques résultats sur la page I)

Au mois de septembre, V. Peillon annonce déjà sa préférence pour le mercredi matin.

Le 16 octobre, la concertation étant terminée, les mesures qui seront retenues dans la loi de programmation et d'orientation concernant les rythmes étaient présentées : 9 ½ journées de classes, le périscolaire à développer et un financement partagé entre l'Etat et les collectivités locales. A cette date, la proposition du ministre était celle-ci : 23h hebdomadaires plus 2h pour un temps d'aide aux devoirs en classe entière. Cela revenait donc à enseigner 25h par semaine. 2 heures restaient à définir pour la formation pédagogique, les conseils d'école, la concertation et la relation aux familles.

Le 17 octobre, le SNUipp-FSU déclarait que ces propositions étaient inacceptables.

Le 25 octobre, le SNUipp-FSU demandait une reprise des discussions et lançait une enquête flash « Vérité des prix » à laquelle plus de 30000 enseignants répondaient : 43h ! C'est en moyenne le temps hebdomadaire que les enseignants du primaire consacrent à l'ensemble de leurs activités professionnelles.

Le 12 novembre, une lettre intersyndicale adressée au Ministre entraînait l'abandon de son scénario des 25,5h de charge d'enseignement et une réponse favorable à la demande de table ronde entre collectivités locales, syndicats enseignants et fédérations de parents. Le ministre présentait alors une nouvelle entrée : 24h d'enseignement en classe entière et 3h ouvertes à discussion.

Le 15 novembre, le Secrétaire général du SNUipp-FSU, Sébastien Sihr, a écrit au Premier Ministre au sujet des rythmes scolaires. Un document de quatre pages lui présente les impacts sur les élèves d'une réforme mal ficelée et peu financée ainsi que les impacts d'une demi-journée de travail supplémentaire sur la vie personnelle des enseignants.

Le vendredi 16 novembre, les discussions reprenaient. Le ministère a présenté ses nouvelles bases de discussion : organisation des 24 heures d'enseignement en classe entière ; redéfinition des 108 heures annuelles. Le SNUipp-FSU regrette que le MEN n'ait pas retenu la proposition de 23h d'enseignement et continue à demander l'abandon de l'aide personnalisée. Il faut une redéfinition des volumes et des contenus actuels des 48 heures annuelles qui sont largement insuffisantes. Entre autres, les 24 heures annuelles dédiées à la concertation et aux rencontres avec les parents doivent augmenter de manière significative pour aller vers 90 heures (prise en compte du temps de concertation, de travail en équipe, de rencontre avec les parents, du suivi des élèves en situation de handicap : 3 heures/semaine). Et il est indispensable qu'une révision totale des programmes et des dispositifs d'évaluations (outils, livrets,...) soit engagée.

Le 20 novembre, lors du Congrès des maires de France, F. Hollande a annoncé sa décision de laisser deux années aux communes pour appliquer la réforme des rythmes. Le SNUipp-FSU demande un cadrage national fort sur les modalités de mise en oeuvre de la nouvelle organisation scolaire. Les enseignants ne peuvent être tenus à l'écart des processus de décision. Il faudra que les conseils d'école soient consultés avant toute modification.

Le 23 novembre, le calendrier 2013/2014 est publié. Il avait été

pourtant rejeté très majoritairement par les membres du Conseil Supérieur de l'Education car il ne respecte pas l'alternance 7 semaines de cours / 2 semaines de vacances. Les interventions des élus locaux de montagne et des représentants des stations auront eu raison d'une première version du calendrier qui, elle, respectait cette alternance.

Le 6 décembre, le projet de loi est communiqué aux organisations syndicales.

Le SNUipp-FSU revendique!

- Nos **obligations de service** doivent être redéfinies : la charge d'enseignement doit baisser de manière significative et le mer-credi après-midi doit rester libéré.
- ⇒ Une compensation financière significa-tive est indispensable.
- Les dimensions pédagogiques du dos-sier de la refondation doivent être traitées : abandon de l'aide personnalisée, révision des programmes et des dispositifs d'éva-luation des élèves, confiance envers les équipes enseignantes qui doivent être libé-rées des injonctions et tâches inutiles.
- ⇒ Les activités péri éducatives doivent être proposées à tous les enfants de toutes les écoles. L'Etat doit garantir l'égalité dans l'offre éducative après la classe.

Communiqué de presse du SNUipp-FSU, suite à la publication du projet de la loi d'orientation et de programmation.

"Rebâtir une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun." Le principe de cette nouvelle loi donne le « la ». La musique des inégalités résonne depuis trop longtemps. Si notre école connaît de belles réussites, elle bute contre ce noyau dur de l'échec scolaire et ce malgré l'engagement des enseignants. Les objectifs affichés vont donc dans le bon sens : diviser par deux le nombre de sorties sans diplôme et réduire à moins de 10 % l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres.

De fait, le SNUipp-FSU se félicite d'une priorité au primaire, clairement affirmée afin de parvenir enfin à tordre le cou aux déterminismes sociaux des parcours scolaires qui se dessinent dès les premières années de la scolarité. Maternelle, scolarisation des moins de trois ans, plus de maîtres que de classes sont présentés comme des leviers qui restent à actionner. De plus, la création des écoles supérieures professionnelles de l'éducation (ESPE) constitue un autre levier pour la reconstruction d'une véritable formation professionnelle qui devra être fortement précisée.

Mais, si le cap est fixé, le changement est concrètement attendu sur le terrain. Une loi ne fait pas tout. Sa mise en oeuvre et son accompagnement constituent des exigences déterminantes pour faire avancer l'école.

Le SNUipp-FSU demande une véritable impulsion qui améliore de la qualité des temps professionnels. Confiance et reconnaissance sont des principes à faire vivre concrètement dans les écoles pour aider les enseignants à la réussite de tous. Ce sont ces signes concrets qui permettront à notre pays de mesurer de l'effet réel de cette Loi.

Plus de maîtres que de classes

Le mardi 4 décembre, le ministère de l'Éducation nationale a également présenté au SNUipp-FSU un projet de circulaire sur la mise en oeuvre du « plus de maîtres que de classes » à la rentrée prochaine.



Pour le SNUipp-FSU, le « plus de maître que de classes » doit constituer un dispositif de grande ampleur avec un engagement pluriannuel. Il doit permettre des interventions principalement dans le cadre de la classe. Ces postes seront prioritairement implantés en éducation prioritaire ou « dans des écoles relevant de besoins similaires ». En tout état de cause, le SNUipp-FSU plaide pour un grand plan national de cette réforme. S'agissant d'un projet de circulaire, il est découpé en cinq parties :

1. Les objectifs

Le SNUipp-FSU rappelle que ce dispositif ne doit en aucun cas se substituer aux RASED comme ce fut le cas avec l'aide personnalisée. Il demande que les missions du « plus de maître que de classes » soient clarifiées en ce sens. Le ministère assure que son intention n'est pas là et s'engage à trouver des formulations pour lever les ambiguïtés. Le « plus de maître que de classes » doit permettre de diversifier les situations d'apprentissage des élèves et les modalités de travail des enseignants.

2. La mise en œuvre

Point important : c'est l'équipe qui définit l'utilisation de ce moyen et qui rédige le projet. Celui-ci est ensuite validé par l'IEN. Le SNUipp-FSU a fait remarquer que cela nécessite du temps. Par ailleurs et pour le syndicat, le « plus de maître que de classes » doit être pleinement engagé au service des apprentissages des élèves et de l'amélioration des pratiques dans le cadre d'un travail en équipe. En ce qui concerne la mise en œuvre, les modalités pourront être très diverses (cointervention, prise en charge de groupe d'élèves, autres organisations...) à l'exclusion des missions de coordination.

3. L'affectation des maîtres

Sur ce sujet deux points importants :

Le mode d'affectation

Pas de postes à profil. Pour le SNUipp-FSU c'est la qualité de l'accompagnement mis en œuvre et la formation continue qui sont susceptibles de faire réussir le dispositif. Ces postes et leur implantation doivent être connus de tous, notamment lors des opérations de mouvement.

L'implantation du support

Le projet de circulaire fait état d'une certaine souplesse dans l'affectation des postes. Le SNUipp-FSU insiste sur deux éléments importants : la pérennité des dispositifs et le danger d'un saupoudrage de type postes fractionnés. Pour réussir la mise en œuvre il est important que les implantations soient claires et bien circonscrites.

4. L'accompagnement pédagogique

Celui ci devra être assuré par les équipes de circonscription et les maîtres formateurs qui seront mobilisés pour aider les équipes dans la conception et la mise en œuvre des projets. Le SNUipp-FSU insiste sur le fait que les moyens doivent être donnés pour que cet accompagnement soit effectif. La référence aux « conseillers académiques en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE travaillant sur le secondaire) » relève d'un pilotage académique trop éloigné du terrain et de la réalité du premier degré, et risque de renvoyer le dispositif « plus de maîtres que de classes » à de l' « extraordinaire », compte-tenu de leur mission. Pour le SNUipp-FSU, il faut au contraire ancrer l'accompagnement des équipes dans l'ordinaire de la formation continue avec un investissement dans la formation de formateurs proches du terrain.

5. La formation

La partie formation de la circulaire ne fait état pour l'instant que de formation de formateurs et de mise à disposition par le réseau SCEREN de ressources pour les enseignants. Pour le SNUipp-FSU une troisième dimension est indispensable, celle de la formation initiale et continue.

Et les RASED?

Le collectif national Rased a adressé un courrier aux parlementaires réclamant notamment « le rétablissement des postes supprimés depuis 4 ans et la réaffirmation des missions dans le respect des différentes spécificités. »

Alors que les travaux sur la future loi d'orientation sont engagés, le collectif national Rased vient d'adresser un courrier aux parlementaires. Ce courrier, signé par l'AFPEN, la FNAME, la FNAREN, la FCPE, l'AGSAS, l'ANCP, la CGT, CFDT, l'UNSA, la FSU et Solidaires, rappelle que « depuis quatre ans les RASED ont été maltraités avec la suppression de près de 50% des postes d'enseignants spécialisés, privant près de 250 000 élèves des aides spécialisées au sein de l'école » Ce courrier intervient alors que le rapport pour avis de la Sénatrice Françoise Cartron plaide pour le « maintien d'effectifs suffisants » dans les Rased, « devant l'organisation chaotique de l'aide personnalisée et son faible impact pédagogique sur les résultats des élèves »

Une inquiétude partagée

Une inquiétude partagée par le collectif national Rased qui indique en outre que les Rased sont «déjà absents du rapport sur la refondation de l'école dont l'objectif est la réussite de tous les élèves». Le collectif réclame notamment «le rétablissement des postes supprimés depuis 4 ans, avec le nombre de départs en formation nécessaire, et la réaffirmation des missions dans le respect des différentes spécificités et complémentarité des 3 catégories de professionnels exerçant en RASED.»

Retrouvez le courrier sur le site du SNUipp-FSU: www.snuipp.fr

